



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022-60

**Thème : SPORT 2**

**Objet : Réhabilitation du stade d'entraînement et de la piste d'athlétisme : demandes de subventions**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 21    Pouvoirs : 8    Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Dominique ROUANET, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Vincent BAGGIONI, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

**Étaient représentés :**

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Charlotte SOULARD  
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER  
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE  
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

**Absents excusés :**

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Francine GIAY-CHECA, Didier MOREL, Jérémie DENIER, Virginie FAYET, Rémi DUTHOIT.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122.22 & L 2122.23 ;

VU la délibération n°2020-16 du 04 juillet 2020, alinéa 25 autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, pour tout projet dont le montant ne dépasse pas 3 000 000 € HT, l'attribution de subventions ;

**CONSIDERANT** la volonté de renforcer en quantité et en qualité les équipements sportifs à destination des scolaires et des administrés ;

VU le plan de financement établi tel que proposé ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>REHABILITATION ET CREATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES</b>				
<b>Objet de la dépense</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Piste d'athlétisme	216 270 €	Conseil Régional Sud PACA	316 135 €	50 %
		Conseil Départemental 04	189 681 €	30 %
Stade d'entraînement	416 000 €	Auto-financement	126 454 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>632 270 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>632 270 €</b>	<b>100 %</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'approuver la réalisation du projet de réhabilitation du stade et de la piste d'athlétisme ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : 30 SEPT 2022